

# design / Lab.

INTERIOR DESIGN

## LETTRE DE RÉTRACTATION

Madame, Monsieur,

Vous avez le droit de vous rétracter du contrat conclu avec DESIGN LAB sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétraction expire quatorze jours après le jour de signature du contrat, signé à votre domicile et uniquement dans ce cas. Merci de retourner le présent formulaire dûment complété, daté et signé à mon bureau par écrit à la poste ou par email.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat signé le ...../...../20.....

Lieu et Date,  
Signature :

**AI.**

# design / Lab.

I N T E R I O R   D E S I G N

## TARIFS ET CALCUL DES HONORAIRES

### 1. Sur base des heures prestées

#### 1.1. Honoraires forfaitaires sur base d'une estimation

Les honoraires sont calculés sur base d'un tarif horaire. Ce tarif horaire est fixé comme suit :

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Mission de 4 heures ou moins | 70 €/heure |
| Mission de 5 heures ou plus  | 50 €/heure |

Le travail est alors estimé forfaitairement. Ce montant est un montant forfaitaire lequel ne sera pas revu sur base du nombre réel d'heures de travail effectivement accomplies.

#### 1.2. Honoraires calculés sur base des heures réelles

Les honoraires de l'architecte d'intérieur sont calculés sur base d'un tarif horaire.

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Mission de 4 heures ou moins | 70 €/heure |
| Mission de 5 heures ou plus  | 50 €/heure |

Ce montant est un montant non forfaitaire lequel sera revu sur base du nombre réel d'heures de travail effectivement accomplies.

### 2. Sur base du coût des travaux

#### 2.1. Honoraires forfaitaires sur base d'une estimation

Les honoraires de l'architecte d'intérieur sont fixés forfaitairement à 10 % du coût (hors TVA) estimé des travaux dans le cadre du suivi et de la coordination des travaux.

**A2.**

# design / Lab.

I N T E R I O R   D E S I G N

## **2.2. Honoraires calculés sur base du coût réel des travaux**

Les honoraires sont fixés à 10 % du coût effectif des travaux (hors TVA) dans le cadre du suivi et de la coordination des travaux.

## **3. Frais de déplacements**

Les déplacements au-delà de 20 km du siège de l'architecte d'intérieur sont calculé à 0,35 euros/km.

Les frais de déplacements sont offerts pour le premier rendez-vous, en deçà de 40 km du siège.

## **4. Prestations supplémentaires**

Les prestations supplémentaires et extraordinaires à l'accomplissement de la mission définie, est rémunérée au tarif horaire par demi-journée (4 heures) suivant 80euros/heure.

## **5. Suppléments**

Les images photoréalistes sont facturées au prix unitaire de 10 €.

Les adaptations sont facturées au forfait sur base d'un nouveau devis à partir de 40 €.

**A3.**